



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 59285

Texte de la question

M. Alain Néri demande à M. le ministre des affaires étrangères si la tenue de la 57e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, du 19 mars au 27 avril prochain, ne pourrait pas permettre l'adoption d'une résolution forte au regard de la situation en Tchétchénie. Cette résolution pourrait, d'une part, exprimer de vives préoccupations face aux graves violations des droits humains en Tchétchénie, appelant toutes les parties, et en particulier le Gouvernement russe, à y mettre un terme ; d'autre part, mettre sur pied une commission internationale d'enquête sur les allégations de torture et autres abus graves des droits humains et du droit international humanitaire. Elle pourrait enfin demander au Gouvernement russe de se conformer entièrement à la résolution adoptée l'année dernière, en invitant, dans les plus brefs délais, le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le représentant spécial du secrétaire général pour les personnes déplacées à l'intérieur, le rapporteur spécial sur la torture et le rapporteur spécial chargé de la violence contre les femmes, à mener une visite commune, comme le haut-commissaire aux droits de l'homme l'a demandé, et en facilitant la visite du représentant spécial du secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le Conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars derniers, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicité de l'accès aux lieux de détention accordée au Comité international de la Croix-rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamanov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Pour autant, la Commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchétchènes, les atteintes au droit humanitaire des deux parties. La Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la fédération de Russie à établir, conformément aux normes internationales, une Commission d'enquête nationale,

indépendante, en vue de suites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus, figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extrajudiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes, les enfants dans les conflits armés, puissent se rendre en Tchétchénie. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire un rapport à la prochaine session de la Commission. Dans le même temps, la France comme l'Union européenne souhaitent développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet UE-Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59285

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1743

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3818